

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **GEOTION XL**

· **Code du produit:** 0185GEOTI50

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Insecticide

· **Composition:**

Chlorpyrifos-éthyl 500 g/l

Cyperméthrine 50 g/l

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur/distributeur:**

PHYTEUROP

53, rue RASPAIL

92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Tél : 01 47 59 77 00

Fax : 01 47 37 54 52

· **Service chargé des renseignements:**

+33 (0)2 41 83 42 42 ( 24H/24H )

e-mail : fds@phyteurop.fr

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

CENTRE ANTI-POISONS :

- PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48

- LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11

- MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

\* **SECTION 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3      H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1      H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1      H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1      H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4      H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4      H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2      H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

(suite de la page 1)

STOT SE 3      H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/22-65: Nocif par inhalation et par ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R10: Inflammable.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02    GHS07    GHS08    GHS09

· **Mention d'avertissement Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorpyrifos (ISO)

Solvant aromatique léger

cyperméthrine cis/trans +/-40/60

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:**  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Formulation :** Concentré émulsionnable (EC)

#### · Composants dangereux:

CAS: 2921-88-2 EINECS: 220-864-4	chlorpyrifos (ISO) ☠ T R25; ☠ N R50/53 ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	50%
CAS: 52315-07-8 EINECS: 257-842-9	cyperméthrine cis/trans +/-40/60 ☠ Xn R20/22; ☠ Xi R37; ☠ N R50/53 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	5%
Reg.nr.: 01-2119455851-35	Solvant aromatique léger ☠ Xn R65; ☠ Xi R37; ☠ N R51/53 R10-66-67 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	40-60%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Provoque l'inhibition de l'acétylcholinestérase.  
Administration antidotique d'atropine et de toxogonine.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

(suite de la page 3)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Oxyde d'azote (NOx)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)  
Chlorure d'hydrogène (HCl)  
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température maximale de stockage:** 40 °C
- **Température minimale de stockage:** -5 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

(suite de la page 4)

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**2921-88-2 chlorpyrifos (ISO)**

VME (France)	Valeur à long terme: 0,2 mg/m <sup>3</sup> Risque de pénétration percutanée
--------------	--

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Equipement de protection individuel:

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### · Protection des mains:



Gants en nitrène

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

#### · Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Jaune
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

· valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: 4,0-6,0

#### · Changement d'état

<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

(suite de la page 5)

· <b>Point d'éclair:</b>	48 °C
· <b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	470 °C
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,098 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
· <b>Vitesse d'évaporation</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Emulsionnable
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique à 40 °C:</b>	2,43 mm <sup>2</sup> /s
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	4,6 mg/l (rat)

#### 2921-88-2 chlorpyrifos (ISO)

Oral	LD50	135 mg/kg (rat) Pesticide Manual
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) Pesticide Manual
Inhalatoire	LC50/4 h	>0,2 mg/l (rat) Pesticide Manual

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

(suite de la page 6)

### Solvant aromatique léger

Oral	LD50	>3000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3160 mg/kg (rat)

### 52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/-40/60

Oral	LD50	250 mg/kg (rat) Pesticide Manual
Dermique	LD50	>4920 mg/kg (rat) Pesticide Manual
Inhalatoire	LC50/4 h	2,5 mg/l (rat) Pesticide Manual

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Nocif  
Irritant

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

Oral	LC50/48h	<1 mg/l (daphnia magna)
	LC50/72h	1,1. mg/l (algues)
	LC50/96h	<1 mg/l (poisson)

### 2921-88-2 chlorpyrifos (ISO)

Oral	LC50/48h	0,0017 mg/l (daphnia) Pesticide Manual
	LC50/72h	>0,4 mg/l (senastrum capricornutum) Pesticide Manual
	LC50/96h	0,002 mg/l (poisson) Pesticide Manual

### 52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/-40/60

Oral	LC50/48h	0,00015 mg/l (daphnia) Pesticide Manual
	LC50/96h	0,00069 mg/l (truite arc-en-ciel) Pesticide Manual

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 7)

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (chlorpyrifos (ISO), Solvant aromatique léger), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, Dispositions spéciales 640E

· IMDG

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (chlorpyrifos (ISO), Solvant aromatique léger), MARINE POLLUTANT

· IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (chlorpyrifos (ISO), Solvant aromatique léger)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

3 Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG



· Class

3 Flammable liquids.

· Label

3

· IATA



· Class

3 Flammable liquids.

· Label

3

(suite page 9)

FR



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

(suite de la page 8)

· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	<b>III</b>
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>  · <b>Marine Pollutant:</b>  · <b>Marquage spécial (ADR):</b>	<i>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorpyrifos (ISO), Solvant aromatique léger</i> <i>Oui</i> <i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i> <i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> · <b>Indice Kemler:</b> · <b>No EMS:</b>	<i>Attention: Liquides inflammables.</i> <i>30</i> <i>F-E,S-E</i>
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	<i>Non applicable.</i>
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b> · <b>Quantités limitées (LQ)</b> · <b>Catégorie de transport</b> · <b>Code de restriction en tunnels</b>	<i>5L</i> <i>3</i> <i>D/E</i>
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	<i>UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (chlorpyrifos (ISO), Solvant aromatique léger), Dispositions spéciales 640E, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, III</i>

**SECTION 15: Informations réglementaires**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Maladies professionnelles**  
*Tableau 4bis : Affections professionnelles provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.*  
*Tableau 84 : Affections engendrées par les solvants organiques*
- **Rubrique ICPE n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

**SECTION 16: Autres informations**

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

- **Phrases importantes**
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.*
- H301 Toxique en cas d'ingestion.*
- H302 Nocif en cas d'ingestion.*
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- H332 Nocif par inhalation.*
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.*
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.*
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

(suite page 10)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2014

Numéro de version 3

Révision: 22.07.2014

**Nom du produit: GEOTION XL**

(suite de la page 9)

- R10 *Inflammable.*  
 R20/22 *Nocif par inhalation et par ingestion.*  
 R25 *Toxique en cas d'ingestion.*  
 R37 *Irritant pour les voies respiratoires.*  
 R50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*  
 R51/53 *Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*  
 R65 *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*  
 R66 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*  
 R67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· **Contact:** e-mail : [fds@phyteurop.fr](mailto:fds@phyteurop.fr)

· **Information**

*Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :*

<i>Produits classés</i>	<i>délaï de ré-entrée</i>
<i>Cultures à l'extérieur de locaux</i>	<i>Min. 6h</i>
<i>Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux</i>	<i>Min. 8h</i>
<i>Produits classés R36, R41, R38, R34, R35</i>	<i>Min. 24h</i>
<i>Produits classés R42, R43</i>	<i>Min. 48h</i>

· **Stabilité :**

*La durée de conservation du produit est de 2 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).*

· **Validité :**

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.*

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*

· **Acronymes et abréviations:**

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Lufibehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR